

Le Président,

VU le code de l'Éducation et notamment les articles L.712-2 et L. 712-3 ;
VU la délibération n°30-2016 du Conseil d'administration du 29 avril 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de fixation de tarifs accordée par le conseil d'administration au Président ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les tarifs d'inscription aux Journées Nationales du GDR GPL 2020 organisées par le laboratoire IRISA, site de l'Université Bretagne Sud du 16 au 19 JUIN 2020,

sont fixés comme suit :

| | Jusqu'au 15/05/2020 | A partir du 16/05/2020 |
|--|---------------------|------------------------|
| Étudiant | 70 € | 170 € |
| Académique et industriel | 120 € | 220 € |
| Repas gala (participant et accompagnateur) | | 58 € |

Ces tarifs s'entendent TTC

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est mis en ligne sur le site internet de l'Université en application des dispositions de la délibération n° 75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

ARTICLE 3 : Le Directeur / la Directrice du laboratoire et l'Agent comptable de l'Université de Bretagne-Sud, chacun pour ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A Vannes, le 19 février 2020

Le Président,

Jean PEETERS